

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX
M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h33

Objet : Demande d'exclusivité de la SAS Histoire & Patrimoine Développement pour la réalisation d'études dans le cadre d'un projet de réhabilitation du Refuge de l'Abbaye Saint-André

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des échanges qu'il a eu avec Monsieur Arnaud BAUDEL, Directeur Général de la Société « Histoire & Patrimoine » premier développeur immobilier des Territoires, spécialisée dans la rénovation de bâtiments anciens dans toute leur dimension patrimoniale. Monsieur le Maire précise que le Refuge de l'Abbaye de Saint-André, lequel fait partie des quatre édifices pour lesquels Madame Nathalie T'KINT s'est vu attribuer la mission de Maîtrise d'œuvre, correspond tout à fait aux types de bien auxquels « Histoire & Patrimoine » exerce son cœur de métier. Un beau projet de restauration et de mise en valeur pourrait y être réalisé.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une opportunité pour la Ville d'Hesdin de voir cet édifice réhabilité rapidement.

Afin de mener à bien l'ensemble des études nécessaires dans le cadre de ce projet de réhabilitation, il nous est demandé une période d'exclusivité de 9 mois.

Cette période permettrait à Histoire & Patrimoine de :

- Réaliser une étude de faisabilité complète
- Effectuer des relevés géomètres si nécessaire
- Etablir un chiffrage des campagnes de travaux
- Mobiliser des équipes en interne
- Missionner leurs partenaires

Pendant cette période, la Ville s'engage à ne pas solliciter d'autres potentiels acquéreurs. A l'issue de la période d'exclusivité, Histoire & Patrimoine formulera une offre pour acquisition du bien objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER la demande d'exclusivité de la part de la société « Histoire et Patrimoine » conformément aux dispositions énoncées ci-dessus**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

Pour : 19

Contre : 0

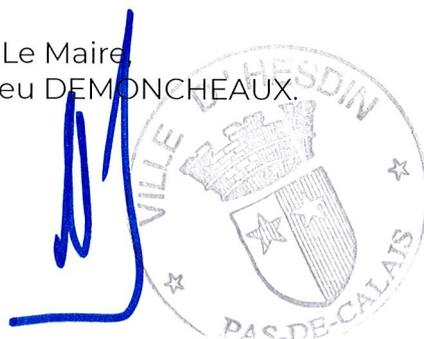
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le quinze décembre deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Matthieu DEMONCHEAUX.

The image shows a blue ink signature of Matthieu DEMONCHEAUX over a circular official seal. The seal features a crown at the top, a shield with a star, and the text 'VILLE D'HESDIN' and 'PAS-DE-CALAIS' around the perimeter.